

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 02 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Nicolas MANIER pouvoir à Betty BOULOGNE
- Julietta PINTE pouvoir à Sandra MILLE
- Matthias PASCHAL pouvoir à Ludovic LATRY

Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-5-1 : Décision Modificative n°1

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°1 qui a pour but de modifier les autorisations budgétaires initiales (*Voir document annexé*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°1

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 09 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GALBY

Le Maire,
Pascale LEBON

Affiché le : 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le 
ID : 062-216207589-20260609-2026_5_1B-BF

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télécours : <http://www.telerecours.fr>